

**RÉPUBLIQUE D’HAÏTI**

**MINISTÈRE DE L’ÉCONOMIE ET DES FINANCES**

**UNITÉ TECHNIQUE D’EXÉCUTION**

**PROJET ÉCONOMIE BLEUE INCLUSIVE**

APPEL À MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT

**DP-CC-IBE-005**

**SÉLECTION D'UN PRESTATAIRE POUR LE RENFORCEMENT DE LA FILIÈRE RIZICOLE**

L'Unité Technique d'Exécution du Ministère de l'Economie et des Finances a obtenu du Fonds international de développement agricole (FIDA) un financement destiné à couvrir le coût Du Projet Économie Bleue Inclusive (I-BE), Don DSF No 2000004110/Don CRI No 2000004604 et envisage d'en faire partiellement usage pour s'adjoindre des services de conseil.

L’utilisation de fonds du FIDA est soumise à l’approbation de ce dernier, selon les modalités et conditions que prévoit l’accord de financement et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Ce dernier, ainsi que ses représentants, mandataires et fonctionnaires sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu’une quelconque partie invoquerait dans le cadre du Projet Economie Bleue Inclusive (I-BE).

Les services comprennent

Sous la supervision directe de la direction départementale agricole du Nord ’Est, avec l’appui de la coordination du projet, le prestataire recruté qui sera responsable de la mise en œuvre des activités rizicoles aura les responsabilités suivantes :

1. Recrutement des cadres : Le prestataire sélectionné recrutera les cadres qui seront déployés pour coordonner les activités inscrites dans les TDR. La sélection sera réalisée en coordination avec le projet, en veillant à choisir des candidats qualifiés et compétents ;
2. Élaboration des documents techniques : Le prestataire retenu sera responsable de l’élaboration/finalisation de l’Itinéraire Technique pour la production de semences et l’encadrement des agricultrices et agriculteurs, ainsi que des TDR des cadres. Ces documents doivent être clairs, complets et adaptés à la réalité locale ;
3. Conception des modules de formation : Le prestataire retenu sera responsable de l’élaboration des modules de formation pour les planteurs multiplicateurs de semences de riz. Ces modules doivent être pédagogiques, pratiques et faciliter l’apprentissage des bénéficiaires ;
4. Coordination et supervision sur le terrain : Le prestataire retenu se chargera de la coordination et de la bonne supervision des activités des cadres sur le terrain, en veillant à ce que les activités soient menées conformément aux plans établis ;
5. Collaboration avec les bureaux agricoles communaux (BAC) : Le prestataire retenu s’engagera à collaborer avec les BAC de son aire d’intervention dans la mise en œuvre et le suivi des activités. Cette collaboration permettra une meilleure synergie et coordination des efforts ;
6. Sensibilisation des productrices et producteurs : Le prestataire sera responsable de la planification et de la tenue de rencontres régulières de sensibilisation avec les productrices et producteurs et les associations de producteurs concernées, afin de les informer sur les activités liées à la production de semences de riz et de les impliquer activement dans le processus ;
7. Suivi et évaluation : Le prestataire recruté travaillera en coordination avec la composante Suivi-Évaluation du projet en vue de la collecte à rythme régulier des données relatives à la mise en œuvre de l’activité, sur les ménages impliqués ainsi que les résultats successifs dégagés dans la production de semences. Cela permettra d’assurer un suivi rigoureux des progrès et des résultats obtenus.

La période de mise en œuvre de cette activité s’étend du mois de décembre 2023 au mois de décembre 2024.

Le présent appel à manifestation d'intérêt fait suite à l'avis général de passation de marchés publié sur le site web du FIDA le 16 août 2023, sur UNDB Online le 16 août 2023 et dans le numéro 41809 du journal Le Nouvelliste de lundi 14 et le mardi 15 août 2023.

L'Unité Technique d'Exécution du Ministère de l'Economie et des Finances ("le client") invite à présent les sociétés de conseil admissibles à manifester leur intérêt pour la fourniture des services en question. Les sociétés de conseil intéressées sont tenues de donner des informations attestant qu'elles possèdent les qualifications requises et l'expérience nécessaire en la matière pour dispenser ces services. Les sociétés intéressées sont tenues de compléter le modèle relatif à la manifestation d'intérêt auquel renvoie le lien ci-après <https://www.ute.gouv.ht/wp-content/uploads/2023/08/20230908-appel-a-manifestation-dinteret-du-fida-services-dp-cc-ibe-005.doc> et de l'envoyer à l'adresse indiquée ci-dessous.

Nous attirons l'attention des sociétés de conseil intéressées sur la Politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et sur la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations. Cette dernière énonce les dispositions arrêtées par le FIDA concernant les pratiques répréhensibles. Le FIDA s'efforce par ailleurs de faire en sorte que ses activités et opérations se déroulent dans un environnement de travail sain, à l'abri de tout harcèlement, notamment sexuel, et de toute exploitation ou atteinte sexuelle, comme le précise sa Politique en matière de prévention et répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

La société de conseil ne peut être en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel. Toute société de conseil qui serait en pareille situation sera écartée, sauf approbation expresse du Fonds. Un conflit d'intérêt est présumé exister dès lors qu'une société de conseil, les membres de son personnel ou les sociétés qui lui sont affiliées a) entretiennent des relations qui leur permettent d'avoir indûment connaissance d'informations non divulguées concernant ou affectant le processus de sélection et l'exécution du marché, b) répondent à plusieurs appels à manifestation d'intérêt dans le cadre de la présente procédure de passation de marchés, c) ont des liens professionnels ou familiaux avec un membre du conseil de direction de l'acheteur ou du personnel de ce dernier, avec le Fonds ou ses agents, ou avec quiconque a pris ou pourrait raisonnablement prendre part, directement ou indirectement, à i) l'établissement du présent appel à manifestation d'intérêt, ii) au processus de sélection pour le marché concerné, ou iii) à l'exécution de ce dernier. Les sociétés de conseil sont en permanence tenues de faire état de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel qui apparaîtrait lors de l'établissement de la manifestation d'intérêt, du processus de sélection ou de l'exécution du marché. La non-divulgation de telles situations peut notamment entraîner l'exclusion de la société de conseil, la résiliation du marché ou toute autre mesure appropriée en application de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

Les sociétés de conseil seront sélectionnées selon la méthode Sélection fondée sur la qualité et le coût (SFQC) expliquée dans le Guide pratique de passation des marchés consultable sur le site web du FIDA, à l'adresse suivante: <https://www.ifad.org/fr/project-procurement>.

Les critères de présélection sont les suivants :

Sous la supervision directe de la direction départementale agricole du Nord’Est, avec l’appui de la coordination du projet, le prestataire recruté qui sera responsable de la mise en œuvre des activités rizicoles aura les compétences suivantes :

* Avoir travaillé en milieu rural haïtien dans des activités agricoles pendant au moins sept (7) ans ;
* Avoir une expérience pertinente d’au moins cinq (5) ans dans la conduite de campagne agricole en Haïti et spécifiquement dans les zones similaires à la zone d’intervention du projet ;
* Avoir déjà géré au moins trois (3) projets similaires pour des bailleurs de fonds internationaux ;
* Avoir déjà géré des fonds s'élevant à au moins USD 315,000.00 ;
* Avoir déjà conduit des activités d’encadrement agricoles dans la zone visée constitue un atout majeur ;
* Compétence en production de semence dans le pays, dans le département du Nord’Est est un atout majeur ;
* Compréhension et sensibilité envers l’approche équité des genres ;
* Sa capacité à mobiliser des cadres pour la mise en œuvre des activités de renforcement de la filière de la riziculture.

Des sociétés de conseil peuvent constituer entre elles des associations sous la forme d’une co-entreprise ou d'un cabinet proposant des activités de conseil en sous-traitance afin d'être mieux qualifiées.

Toute demande d’éclaircissements concernant le présent appel à manifestation d'intérêt devra être envoyée par courriel à l’adresse ci-après passation.marche@ute.gouv.ht le **18 septembre 2023** à 3h pm au plus tard. Le client répondra à toutes les demandes d’éclaircissements avant le **21 septembre 2023**, 3h pm.

Les manifestations d'intérêt doivent être remises sous forme écrite au moyen des formulaires prévus à cet effet. Elles devront être soumises à l’adresse électronique ci-après le **29 septembre 2023** à 11h00 am au plus tard.

L'Unité Technique d'Exécution du Ministère de l'Economie et des Finances

À l’attention de : Jean-Mary M. GEORGES Junior

12-B, Rue Latortue, Musseau

HT 6140

Téléphone : 509-28 13 0290

Courriel: passation.marches@ute.gouv.ht